

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Melanie Foisy](#)

<https://www.cadre21.org/membres/39292bb2fd95e3373ae50019>

Date d'obtention : 2021-11-11 16:56:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que la trousse est un guide essentiel au déroulement d'une intervention cohérente et uniforme entre les différents partis impliqués et en respect au rôle de chacun (milieux scolaires, services de police, DPCP).
Que la méthode d'intervention est un outil efficace permettant de dresser rapidement un portrait de la situation en suivant des étapes établies.

Je retiens qu'il est primordial d'agir rapidement afin de limiter/d'arrêter la propagation des images pour ainsi diminuer et/ou éviter les répercussions négatives chez les jeunes (préserver l'intégrité physique et psychologique des jeunes impliqués). Il est important de connaître l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation afin de bien diriger mon intervention et de façon efficace. En suivant ce processus, il me sera donné de connaître assez de détails pour diriger l'intervention en cas d'intention malveillante (vs impulsive).

Cette méthode d'intervention me permettra donc de définir un cadre sécuritaire à travers mes interventions. De plus je retiens qu'il est très important de ne JAMAIS consulter le contenu du cellulaire en question afin de ne pas m'exposer personnellement à des poursuites.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il va de soi que mes interventions futures seront beaucoup plus efficaces et dirigées. Je me sens beaucoup plus confiante dans ma façon de faire en ayant un guide aussi complet comme outil de travail. Cette formation a été bénéfique dans ma compréhension du rôle de chacun des intervenants et guidera mes interventions à venir. Autant dans mes interventions avec les jeunes qu'avec la famille de ces derniers.

Je comprends que mon rôle doit être sécurisant et éducatif. La bienveillance et l'empathie sont donc essentielles, ce qui était déjà le cas dans mes interventions et le restera dans celles à venir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il sera primordial de garder la plus grande confidentialité au sujet de l'événement (toutes les informations recueillies lors du processus du début à la fin) et de limiter le plus possible les répercussions (saisir les appareils électroniques susceptibles de contenir des photos explicites).

Il sera aussi primordial de déterminer le niveau de détresse de la victime à travers l'intervention et la soutenir dans l'épreuve (niveau d'intervention à privilégier et cadre sécurisant en milieu scolaire).